



Peut-on demander un visa étudiant en france avec un visa touriste

Par **Othmanahid**, le **15/10/2017** à **19:22**

Bonsoir à tous,
Je viens d'avoir un visa schengen touriste , je compte faire une inscription dans Une école supérieure privée a fin de préparer un Master en économie sociale. Ma question : est-ce qu'avec un visa touriste et Une inscription à l'école peut-on changer de statut de visa (visa touriste à un visa long séjour pour étude).
Merci d'avance pour votre retour

Par **Visiteur**, le **15/10/2017** à **20:02**

Bonsoir,
J'ai bien peur que vous vous y soyez pris à l'envers.
C'est au consulat de france dans votre pays qu'il faut demander ce visa étudiant.
"Pour accéder à l'enseignement supérieur en France, les étudiants étrangers, qui ne possèdent pas le baccalauréat français, doivent remplir deux conditions :
être autorisés à accéder à l'enseignement supérieur dans leur pays d'origine posséder un niveau de compréhension de la langue française adapté à la formation envisagée
Selon sa situation, l'étudiant étranger peut s'inscrire directement auprès de l'établissement de son choix en France ou doit remplir un dossier d'inscription préalable.
Après réception de l'attestation d'inscription ou de pré-inscription, le Consulat de France lui délivre, sous condition de moyens suffisants d'existence, un visa mention « étudiant » qui lui permet d'entrer sur le territoire français."

Par **Othmanahid**, le **15/10/2017** à **22:21**

@Pragma Merci pour votre retour rnJ'ai un ami qui est passer par la même procédure et ça a marcher, il s'est présenté à une école supérieure,sachant que son visa touriste a été expiré depuis six mois, il a déposé un dossier auprès du consulat en france pour le changement de son statut de visa , enfin il a pu obtenir un visa long séjour

Par **Visiteur**, le **15/10/2017** à **22:36**

Oui, mais après avoir reçu un avis positif à son inscription dans une école supérieure je pense ?

Par **Othmanahid**, le **16/10/2017** à **05:09**

Oui Exactement, Tout à fait